

La Roche-sur-Yon, le 31 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prolongation du couvre-feu sur la ville

Suite à la décision du Premier Ministre d'étendre la période de confinement généralisé et toujours dans le but de ralentir la propagation du virus, la Ville a décidé de prolonger sa mesure de couvre-feu jusqu'au 15 avril sur l'ensemble de la commune. Les obligations de confinement strict et d'interdiction de se rassembler restent inchangées. Seule est modifiée la plage horaire : elle se situe désormais entre 21h et 5h du matin (au lieu de 20h - 6h du matin auparavant). Ce nouveau couvre-feu prend effet dès ce soir, mardi 31 mars, à 21h.

Le déplacement et la circulation de toute personne hors de son domicile est interdit.

Sont uniquement autorisés :

- Les déplacements pour motif de santé, familial impérieux ou assistance à une personne vulnérable ;
- Les déplacements professionnels des personnes dûment habilitées en raison du caractère essentiel de leurs missions (soin et assistance, forces de sécurité et de salubrité, professionnels liés aux besoins de première nécessité, personnes justifiant d'une nécessité impérieuse qui ne saurait être différée à une heure diurne, notamment les services de la Ville/Agglomération/Centre communal d'action sociale).

Les forces de l'ordre seront amenées à contrôler le respect de cette obligation sur l'ensemble du territoire de la commune. Tout contrevenant s'expose à des poursuites pénales.

La Ville appelle les habitants à suivre de manière totale les consignes diffusées par les autorités sanitaires pour lutter contre la propagation du virus.

CONTACTS PRESSE

DURQUETY Karine – 02 51 47 45 12 / 06 80 76 43 51 – karine.durquety@larochesuryon.fr
SIRISAWAT Malvina – 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51 – malvina.sirisawat@larochesuryon.fr
BALAT Yan – 02 51 47 45 70 / 06 14 55 48 82 – yan.balat@larochesuryon.fr

www.larochesuryon.fr